



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 29 avril 2026

PROCÈS-VERBAL N° 26

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	32 présents, 8 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	17
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Fabienne Ruch, Jessica Simhon et Elaine Walsh MM. Gianluca Allaria, Christophe Chevalier, Lionel Moser, Dirk Reinisch et André Strebel
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Charlotte Connell, Léia Eljamal Fehr et Sandrine Kilchenmann MM. Anthony Hinder, Denis Krebs et Fabien Joly

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Il annonce que Monsieur Lionel Moser, Conseiller, va quitter Gingins. Il est excusé pour ce soir et sera également absent au Conseil de juin. Il le remercie pour son engagement et lui souhaite tout de bon pour la suite. Une lettre de démission lui sera demandée.

Il passe la parole à Mme Roiné, Secrétaire, qui procède à l'appel.

La majorité est fixée à 17, le quorum est atteint avec 32 Conseillers présents. La séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour modifié suite à l'ajout du préavis N°66/26 se présente comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 25 février 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :

- ✓ Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - ✓ Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - ✓ Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - ✓ Région de Nyon
7. Préavis municipal N°63 / 2026
« Adoption du Plan d'affectation communal »
Rapport de la commission ad hoc
Vote
8. Préavis N° 65 / 2026
« Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Régional pour la commune de Gingins, le SIECGE (Service intercommunal des Eaux de Chéserex, Grens et Eysins et les SI Nyon) ».
 Demande d'un crédit de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages et infrastructures communs nécessaires à la réalisation du PDDE Régional.
Nomination de la commission
9. Divers et propositions individuelles
10. Extrait des décisions

Point 8 : l'intitulé du préavis N°65 / 2026 est modifié comme suit :

« Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Régional. Pour la commune de Gingins, le SIECGE (Service intercommunal des Eaux de Chéserex, Grens et Eysins et les SI Nyon) ».

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages et infrastructures communs nécessaires à la réalisation du PDDE Régional.

Le Point 9 est ajouté : préavis N°66 / 2026

« Demande de crédit de réalisation de CHF 1'787'200 TTC pour le financement des travaux de sécurisation d'un affluent du ruisseau Le Bam »

Nomination de la commission.

Les points 9 et 10 deviennent :

- 11. Divers et propositions individuelles
- 12. Extrait des décisions

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FEVRIER 2026

Le Président signale page 224, que le nombre de Conseillers présents est 31 et non 32.

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

Il ne suscite aucune remarque et est adopté par 30 OUI, 1 abstention.

Merci à son autrice !

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président rappelle qu'il est inutile d'envoyer les absences au greffe mais uniquement à l'adresse conseil@gingins.ch.

Il remercie ensuite toutes les personnes qui ont œuvré lors des dernières votations et élections tant durant la préparation que les dépouillements. La saisie des bulletins a pris plus de temps qu'imaginé. Pour les

élections cantonales qui se dérouleront l'année prochaine, il conviendra de réfléchir sur la méthode la plus appropriée, notamment s'il est opportun d'acquérir le logiciel « SuisseVote ».

Il revient sur son courriel faisant suite à la remarque de Madame la Préfet, informant les membres du Conseil qu'en tant que Président, il ne peut faire partie d'aucune commission. C'est donc M. Pierre-Yves Revaz qui a siégé à cette commission.

Il annonce ensuite qu'une séance d'information à l'attention des nouveaux Conseillers aura lieu le 20 mai prochain dans cette salle. Le but est de les informer sur les postes à pourvoir, de présenter les associations intercommunales pour lesquelles des délégués devront être nommés et divers points concernant les attributions du Conseil et les droits d'initiatives. Il souhaite qu'un délégué de chaque association intercommunale puisse être présent lors de cette soirée ou tout au moins rédiger une présentation de l'association dont il est délégué. Il remercie d'avance les volontaires de leur coopération et leur demande de s'annoncer en fin de séance.

Il poursuit avec la séance d'installation des autorités de Gingins qui se déroulera le 2 juin. Lors de cette séance, les postes suivants devront être pourvus :

- Président, 1^{er} et 2^{ème} vice-Présidents, scrutateurs et scrutateurs suppléants, Secrétaire et Secrétaire suppléant, Huissier.
- Les membres des commissions permanentes de gestion, finances et de recours en matière d'impôts communaux, soit 5 membres par commission.
- Les délégués aux associations intercommunales : 3 délégués à l'AIAB, 3 à l'AEE, 1 à l'ORPC et 1 à Région de Nyon ainsi qu'au minimum 1 suppléant par association.

Il précise, qu'en ce qui le concerne, il ne briguera pas la présidence.

Les dates des séances d'installation des conseil intercommunaux sont les suivantes :

- AEE : Lundi 22 juin à 18h00.
- AIAB : Lundi 22 juin à 20h00.
- ORPC : Mardi 23 juin à 20h00.
- Région de Nyon : Mercredi 24 juin à 19h00.

Il encourage toutes et tous à réfléchir à la manière de s'investir au sein du Conseil communal, d'en discuter avec les autres membres, de manière à ce que tous les postes soient repourvus.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Denis Krebs, Municipal, présente l'état l'avancement des deux préavis adoptés récemment.

En ce qui concerne la conduite d'eau du Mont-d'eau-du-Milieu, les travaux débuteront au mois de juin.

Pour le raccordement de la STEP, les soumissions seront jugées prochainement, les travaux débuteront après la mi-août, à la condition que le Canton ait envoyé le permis de construire.

Des travaux de collecteurs vont avoir lieu sur la Route Blanche. Elle sera fermée à la montée entre le rond-point du Derbi et Saint-Cergue de mi-mai, jusqu'à fin octobre. Il faut s'attendre à de fortes complications pendant cette période. Elle sera en revanche, ouverte pendant la période du Paléo.

Il rappelle que le 20 juin aura lieu l'inauguration du centre sportif qui sera suivie par les 90 ans du FC Gingins. L'ensemble des Conseillers est invité à cette journée afin notamment de visiter les installations.

M. Fabien Joly, Municipal, partage le rapport des pompiers, ce qui lui permet de répondre à la question posée par M. Serge Bally Conseiller, sur les effectifs. Le site de Bonmont comptait au 1^{er} janvier 2025, 34 sapeurs-pompiers. Cet effectif est composé de 3 femmes et 31 hommes dont 10 officiers, 4 sous-officiers, 16 sapeurs et 4 recrues. 28 interventions ont eu lieu en 2025 : 5 incendies, 2 sauvetages, 12 inondations, 1

alarme automatique, 2 assistances ascenseurs, 5 divers et techniques et 1 hydrocarbure. Le fait marquant est l'augmentation du nombre d'interventions, avec 5 cas de plus que l'année précédente.

Il annonce ensuite que l'Assemblée Générale suivie des concours se dérouleront à Coppet, les 8 et 9 mai prochain.

Il termine son intervention par la Quinquennale, le 20 juin à Nyon.

Le Président donne la parole à qui veut la prendre. En l'absence de questions, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS

INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Sébastien Rigamonti, délégué, informe que lors de la séance du 24 mars, deux préavis ont été acceptés, l'un sur les indemnités des comités et le second sur les comptes 2025.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, délégué, commence son intervention par « non, aujourd'hui il n'y aura pas de RAS ». Le ton est donné !

L'Association intercommunale Enfance et Ecole s'est réunie le jeudi 23 avril 2026 et cette séance était haute en couleurs selon lui.

Tout d'abord au niveau des Ressources Humaines :

- Monsieur Mühlemann, président du Conseil intercommunal, a informé l'assemblée qu'il ne se représentera pas pour ce poste lors de la prochaine législature. Monsieur Mühlemann a géré ce conseil pendant plusieurs législatures.
- Madame Wainwright, secrétaire du conseil pendant environ une année, quitte également son poste.

Il souhaite bien du courage à la prochaine législature...

- Il poursuit avec l'annonce de la nomination du nouveau directeur de l'ESEP, Monsieur Jean-Frédéric Favre (précédemment doyen, qui remplace M. Ducommun dit Boudry qui a pris sa retraite). Il précise que le Comité de direction les a informés que la réorganisation interne est maintenant finalisée.

Les comptes 2025 ont été acceptés, il ne rentre pas dans les détails car selon lui, la COFIN a fait un bon travail.

Il interpelle ensuite le Conseil avec le texte suivant :

« Néanmoins...Est-ce que certains d'entre vous ont déjà mangé au restaurant le quai 23 à Nyon et ont vu ce qui est marqué sur la carte concernant l'origine du poisson ? URSS.... Avec mon très cher CAMARADE Johnny Bühler, nous avons l'impression d'être un peu dans cette époque-là.

En effet, un appel d'offres a été lancé pour le transport scolaire et après analyse, l'entreprise RoCHAT a été retenue. Je vous rappelle que nous avons dû verser un montant de soutien à cette même entreprise en début 2025, qui menaçait de faire faillite sans cette aide, et sans nous présenter le bilan de l'entreprise.

Nous avons donc une situation où nous avons aidé une entreprise à survivre pour le bien des élèves, qui déjà à l'époque avait suscité beaucoup de discussions au sein du Conseil intercommunal, et que maintenant, nous choisissons exactement cette entreprise pour le transport scolaire futur..... permettez à mon esprit d'avoir des doutes sur l'objectivité de tout cela et de l'appel d'offres qui a eu lieu.

Bien évidemment l'argument que certains pourraient amener est que le calcul du prix a été modifié en kilomètres et plus à la journée. Mais bon....

Camarades,

Nous avons également dû discuter de la révision de la politique tarifaire. La courbe des frais selon salaire n'était pas linéaire et un peu trop..... désolé d'utiliser cette expression, un peu trop capitaliste.

Suite à cela, une révision a dû être entreprise suite à un contrôle de la FAJE sous la coupe de l'ancienne directrice de cette organisation qui est maintenant indépendante – trois petits points. Les tranches ont été revues et le pourcentage de qui doit payer combien également. Il s'avère que maintenant, car cela a été accepté, les « riches » vont payer encore plus qu'avant et que les « pauvres » un peu moins qu'avant tout cela en pourcentage des frais de garde. Le salaire médian des parents se situe aux alentours de 203k, l'AEE renvoie donc le problème aux communes, le soin d'organiser des subventions dans le cas où les parents ne pourraient pas payer les 3200.- environ du service de garde que cela représente par mois.

Pour la première fois de cette législature, un postulat a été proposé pour revoir les horaires de l'ESEP.

Ce postulat a été très bien présenté, en indiquant certaines analyses de professionnels de ce qui est bien pour l'enfant / l'ado, comment cela pourrait être adapté à toutes les écoles de l'ESEP. Rien à dire, très bien présenté, des enquêtes ont été effectuées pour savoir s'il fallait uniquement adapter les horaires pour certaines classes ou en collaboration avec les autres écoles de l'établissement.

Je vais ajouter une touche personnelle à ce postulat : en dépit de ma mention positive juste avant, je suis le seul à avoir voté contre l'envoi au CoDir, de ce postulat pour analyse. Nous en avons déjà discuté à l'AEE et une première estimation s'est chiffrée à plus de CHF 100'000.- pour un changement d'horaire, peu importe la formule proposée.

Et pour l'avenir, je vois mal ma fille aller vers son employeur lui demander de commencer son boulot vers 11 heures car son métabolisme ne permet pas de travailler avant.

Voilà dans les grandes lignes la séance de l'AEE de la semaine dernière ».

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, explique que deux sujets étaient soumis au vote :

- Un postulat est demandé afin de prolonger le trottoir jusqu'à la caserne, permettant ainsi aux astreints de s'y rendre en toute sécurité. Actuellement, l'arrêt de bus le plus proche se situe à environ 800 mètres de la caserne. Le bus ne peut pas être prolongé davantage, car son itinéraire bifurque vers la gauche avant d'atteindre ce secteur. La réalisation d'un trottoir sur ce tronçon apparaît donc comme la solution la plus appropriée pour garantir un accès sécurisé aux usagers.
- Le préavis N°19 sur les comptes a été accepté, c'est-à-dire CHF 2'531'423.00, ce qui représente CHF 21.06 par habitant de la Région.

Un crédit de CHF 67'000 a de plus, été alloué pour la rénovation de la grande salle du CEP de Prangins. Elle était initialement une salle de transformateur et doit être désormais adaptée sur le plan électrique (parois et une partie du plafond).

Il annonce enfin que les astreints vont devoir sécuriser le tour de France féminin.

Région de Nyon (RdN)

A la dernière minute, **Cédric Gorgerat, délégué**, a dû renoncer à participer à la séance qui s'est déroulée le 4 mars 2026 à Bursins.

Les objets suivants ont été approuvés :

- **PR 63-2026** : Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève.

- **PR 64-2026** : (amendé) Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du CI, ainsi que du CoDir.

Il fait ensuite état de l'avancement du Masterplan VTT Jura vaudois : un rendu intermédiaire devrait être soumis aux Communes à partir du printemps.

Il commente les résultats des sondages de la consultation stratégie territoriale ouvert sur le site de Région de Nyon jusqu'à fin mars. Elle sera suivie par la mise en consultation de la révision de la LATC afin de proposer une feuille de route pour une stratégie territoriale/un plan directeur régional à l'automne.

Il annonce que le réseau de vélos en libre-service est à nouveau disponible dans le périmètre de Région de Nyon. Au total 70 stations avec 450 vélos électriques de l'opérateur Voi sont officiellement en service depuis cette semaine dans 16 communes partenaires. Plusieurs animations sont prévues pour le grand public permettant de tester les vélos et pourquoi pas gagner des abonnements.

Il donne des nouvelles de Télé-Dôle : le chantier du bâtiment a pris fin en mars, il reste à poser les luminaires ; la remise du bâtiment à l'exploitant est prévue pour le 1^{er} juin, après signature du bail. Les coûts pour terminer le bâtiment d'accueil sont respectés, selon les prévisions du préavis n°43-2024 soit CHF 1'750'000.

De lourds travaux de maintenance sont prévus, à la suite de l'accident causé par une entreprise forestière. Leur assurance couvre 45% du coût et fait un don de CHF 50'000, Télé-Dôle prend en charge CHF 35'000.

Des propositions seront présentées lors d'une AG extraordinaire de Télé-Dôle SA fin mai 2026 par la nouvelle gouvernance. Enfin, il clôt ce sujet par l'annonce de l'ouverture d'une procédure par la Sogestar.

Il constate que dans le rapport d'activité 2025 de Région de Nyon, deux Ginginois ont reçu un soutien ponctuel : Tom Sermondade en cyclisme et Mickaël Matthey en lutte suisse.

Il détaille les objets qui seront soumis au vote lors de la séance du 17 juin 2026 à Dully :

- **PR 65-2026** : comptes de l'exercice 2025, rapport d'activité 2025, rapport de gestion de Région de Nyon de l'année 2025.
- **PR 66-2026-FRM** : demande de crédit pour des courses expérimentales sur les lignes 813, **815**, 835 et 836.

À la suite de la préparation de la nouvelle période biennale des transports publics 2027-2028, des améliorations d'offres sont envisagées sur 4 lignes régionales. Un crédit est sollicité au titre du Fonds régional de mobilité pour le financement de courses expérimentales sur les lignes NStCM-TPN, 813 et **815** ainsi que sur les lignes CarPostal, 835 et 836.

- **PR 67-2026** : Projet pour le renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle régionale.

Le préavis porte sur un projet novateur de renforcement de l'accessibilité culturelle sur notre territoire. Il prévoit d'organiser la mutualisation de matériel spécialisé et l'accompagnement des institutions culturelles, avec l'implication directe des personnes concernées. Soutenu par le Canton sur trois ans, il permettrait à toutes les structures culturelles d'accéder à des ressources pour l'organisation d'événements accessibles, limitant ainsi les barrières physiques.

- **PR 68-2026** : Convention de soutien financier avec La Garenne.

Le Parc animalier de la Garenne constitue sur le plan touristique le deuxième site le plus visité de la région. C'est aussi un acteur régional clé dans la protection et la conservation de la faune locale, ainsi que dans l'éducation à l'environnement. La mise en place d'une convention pluriannuelle est proposée, afin de soutenir via le Fonds régional d'aide au tourisme, l'exploitation et la maintenance du parc, ainsi que la réalisation d'équipements, d'animations et d'offres touristiques.

- **PR 69-2026-DISREN : Aménagements modes doux sur la RC11 à Eysins.**

La Commune d'Eysins réalise des travaux visant à créer des aménagements pour modes doux sur la RC11 entre le giratoire de Bellossiez et celui de Terrebonne (limite communale de Nyon). Ce projet est inscrit au projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Un cofinancement DISREN est sollicité pour la phase de réalisation (phase 4 DISREN) et fait l'objet d'un préavis.

Il donne ensuite la parole à l'assemblée.

M. Charles Geninasca, Conseiller, relève que sur le document de Région de Nyon, le nombre total de personnes sondées pour la consultation de stratégie territoriale n'est pas donné. Il précise que pour qu'un sondage soit valable, un minimum de 1'000 personnes doit avoir été interrogé.

M. Cédric Gorgerat, délégué, promet de se renseigner.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande pourquoi Gingins ne fait pas partie du réseau des vélos en libre-service.

Le Syndic répond n'avoir eu aucune demande à ce sujet. La Municipalité n'a pas été consultée pour la mise en place de ce nouveau système. Il suppose que cela est dû à l'éloignement géographique de la commune.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, souhaite apporter un complément d'informations sur l'appel d'offres public des transports scolaires pour l'AEE. Elle assure que tout a été fait en bonne et due forme, une entreprise a été mandatée, Vallat Partenaires SA, société spécialisée en marchés publics et Microgis pour en faire l'analyse.

Elle annonce de plus, que plusieurs projets sont en cours de réalisation :

- La rénovation et l'agrandissement de la crèche d'Eysins (« la Galiote ») ; la capacité d'accueil sera doublée passant de 24 à 48 places en mars 2027.
- La reprise du jardin d'enfants « Les Petits Soleils » à Crassier avec une ouverture restreinte de 7h30-12h30 pour un « accueil à temps horaire réduit », soit un petit temps d'accueil au lieu de toute la journée.
- Les accueils vacances de 6 semaines par année, reconduits pour les congés de Pâques à Gingins et Eysins. 36 places disponibles sur chaque site mais seulement 45 inscriptions durant la semaine, elle demande à tous de faire de la publicité pour cet accueil vacances.

M. Valéry Babey, Conseiller, s'assure que l'on parle bien de CHF 3'200 par enfant et par mois pour un service de garde.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, répond qu'il s'agit du prix sans subvention. Il existe 27 tranches selon les revenus des parents, le tarif journalier en crèche est de minimum CHF 21.85 à CHF 148.25 maximum pour des revenus nets supérieurs à CHF 12'000. Pour l'accueil parascolaire le tarif le plus élevé est de CHF 119.80 par jour sans subvention.

Actuellement le maximum était de CHF 135 la journée, sans compter le rabais fratrie.

Cette révision de politique tarifaire a deux buts : limiter les coûts pour les communes et corriger le taux d'effort qui est actuellement inversement proportionnel aux revenus des parents afin de respecter le principe fondamental de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) qui est d'être social. Auparavant, ce but n'était pas atteint avec les plus bas revenus.

Si la politique tarifaire n'était pas revue, la perte aurait été de CHF 1,5 million de subventions, le surcoût aurait été répercuté sur les familles.

C'est le choix qui a été fait, à voir ensuite les répercussions et la possibilité d'adapter les tarifs. Le but n'est pas que les communes soient obligées de mettre un complément.

M. Christian Lavanchy, délégué, remercie Mme Sandrine Kilchenmann pour ces précisions, il se dit particulièrement dérangé par les réponses du type « on verra » données aux questions lors de la dernière séance de l'AEE. Selon lui, lorsqu'il s'agit des enfants, il n'est pas possible de se contenter d'attendre : il faut effectuer les calculs nécessaires, analyser les différentes options, prendre des décisions et définir clairement la direction à suivre.

Il souligne également qu'une augmentation trop importante de la participation financière des ménages les plus aisés à l'accueil parascolaire pourrait avoir un effet contre-productif. En effet, si les tarifs se rapprochent de ceux pratiqués par les établissements privés, certaines familles pourraient être tentées d'y inscrire leurs enfants.

Les ménages à haut revenus sont nécessaires pour subventionner les familles aux revenus modestes.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, demande à M. Christian Lavanchy de s'adresser directement à la FAJE, puisque c'est le Canton qui décide et non les communes.

M. Johnny Bühler, Conseiller, complète les propos de M. Christian Lavanchy, en disant qu'avec CHF 3'200 par mois, on peut pratiquement engager quelqu'un pour la garde de ses enfants. Il a été choqué par la proposition de laisser la liberté aux communes d'organiser un système de subventions pour les ménages qui gagnent plus de CHF 12'000.

M. Michel Zryd, Conseiller, est étonné qu'un ménage gagnant CHF 30 à 40'000 par mois paye le même montant que celui qui a des revenus de CHF 12'000.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, explique que bien souvent les ménages qui gagnent plus de CHF 12'000 ne donnent pas leur déclaration d'impôt sachant déjà qu'ils devront payer le maximum. Elle estime qu'il n'y a aucun intérêt à faire payer plus les ménages, puisqu'il est interdit de faire des bénéfices. On ne peut pas faire payer aux parents plus que cela ne coûte.

M. Michel Zryd, Conseiller, souhaite savoir qui décide le seuil de CHF 12'000.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, répond que c'est l'AEE qui décide. En 2015, celui-ci était de CHF 14'000 pour baisser jusqu'à CHF 11'000 et remonter aujourd'hui à CHF 12'000. L'impact du coût sur les communes est analysé pour déterminer ce seuil.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL n°63/2026

« ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL »

Rapport de la commission ad hoc et Vote

La parole est donnée à **M. Jean-Luc Baldy, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président donne la parole pour les questions portant sur les plans mis à l'enquête principale et à l'enquête complémentaire dans un premier temps, puis sur le règlement.

En l'absence de demandes, il ouvre la parole de manière générale sur le projet de plan d'affectation communale.

M. Pierre Schaller, Conseiller, est abasourdi par l'absence de questions. Il en vient à se demander si les Conseillers ont lu le rapport et pris connaissance du travail effectué par la commission. Il veut ouvrir le débat et souhaite savoir ce que pense la Municipalité des vœux exprimés dans le rapport de la commission.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, estime que les vœux sont tout à fait pertinents, mais souligne qu'il paraît difficile de mener aujourd'hui une enquête complémentaire. Les décisions ne portent pas sur le bâti en tant que tel, mais plutôt sur des éléments ponctuels. Concernant les panneaux photovoltaïques, leur installation est désormais largement encadrée par la législation, ce qui laisse peu de marge de manœuvre. Pour le parking souterrain, il appartient à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires, les places de stationnement constituant une exigence réglementaire. Quant à la forme des toitures, celle-ci est libre et il serait compliqué de revenir sur ce point. Dans l'ensemble, cela représente trop de modifications, d'autant que chaque élément devrait être soumis à l'examen de la DGTL.

M. Charles Geninasca, Conseiller, est dans le même état d'esprit que M. Pierre Schaller. Selon lui, le PACom ne se limite pas à des considérations visuelles ou à l'esthétique du village ; il concerne avant tout son avenir. Il implique notamment des déclassements de zones, des changements d'affectation et, pour certains propriétaires, des conséquences financières pouvant aller jusqu'à une perte de revenus. Il estime que ces enjeux n'ont pas été suffisamment approfondis et que la commission ad hoc s'est principalement concentrée sur des aspects de détail. À ses yeux, les vœux formulés par la commission relèvent davantage de questions qui auraient dû être traitées dans le cadre de la mise à l'enquête. Il considère donc que le dossier n'a pas été examiné avec toute l'attention nécessaire, la commission s'étant focalisée sur des éléments certes importants, mais qui demeurent secondaires au regard des enjeux de fond. Il a l'impression que le sujet a été survolé et n'a pas toutes les clés pour comprendre, c'est pour cela qu'il n'a pas de questions.

M. Michel Zryd, Conseiller, est surpris de l'intervention de M. Charles Geninasca. Durant l'enquête complémentaire, un gros travail de la Municipalité, du technicien communal et de la commission a été effectué. Chacun a eu la possibilité de poser des questions durant plusieurs années.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, va dans le sens de M. Michel Zryd, le rapport ne pouvait pas entrer dans tous les détails, c'est un résumé d'un projet extrêmement complexe. Il est déçu que M. Charles Geninasca « bloque » sur les vœux parmi tout ce qui a été mentionné. Il est d'accord que les vœux peuvent sembler être des détails, mais il faut lire tout le reste, il estime que la commission est allée au fond du problème.

Le Syndic, assure que les vœux ont été étudiés avec sérieux. Il pense tout de même qu'il faut voter le PACom afin d'avoir une nouvelle base, la dernière datant de 1982. Il est d'accord avec certains vœux, mais s'il faut refaire une enquête complémentaire, cela signifie repartir plusieurs mois. Cette nouvelle base va permettre d'aller soumettre ces petits changements au Canton. Il sera également possible de faire un amendement plus tard. La validation du PACom ne sera pas un point final, la Municipalité devra poursuivre le travail engagé.

M. Pierre Schaller, Conseiller, remercie la Municipalité d'avoir pris en considération les vœux avec sérieux.

M. Ernest Fehr, Conseiller, souhaite connaître la position de la Municipalité à propos des terrains de la commune actuellement en zone constructible, qui vont être déclassés dans le nouveau PACom. Il s'inquiète d'une perte financière future subie par la commune de Gingins par ce déclassement, et demande si une compensation est prévue.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond qu'en effet un terrain de la commune a été déclassé. C'est une volonté de la Municipalité sans conséquence sur les finances communales.

Le Président referme la discussion et procède tout d'abord aux votes des oppositions qui se déroulent une par une. Il demande aux membres du Conseil ayant un intérêt prépondérant de se récuser.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande pour quelle raison le Conseil ne peut pas se prononcer sur l'ensemble des levées d'opposition en une seule décision, plutôt que de les traiter individuellement.

Le Président répond que c'est pour permettre aux personnes concernées de se récuser.

Résultats du vote sur la levée des oppositions à l'encontre du Plan d'affectation communal :

- Succession de Feu Monsieur William Bally : l'opposition est levée avec 28 OUI, 2 NON et 1 abstention.

Mme Leah Halpren, Conseillère, se récuse.

- Monsieur et Madame David et Leah Halpren : l'opposition est levée avec 27 OUI, 0 NON et 3 abstentions.
- Monsieur et Madame Olivier et Jessica Thyssen : l'opposition est levée avec 27 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

M. Serge Bally, Conseiller, se récuse.

- Monsieur Serge Bally : l'opposition est levée avec 24 OUI, 1 NON et 5 abstentions.
- Monsieur Xavier Schmutz et Madame Aude Agry : l'opposition est levée avec 28 OUI, 1 NON et 2 abstentions.
- KFStiftung, Max et Ulrike Kolb, Manon Kolb : l'opposition est levée avec 27 OUI, 0 NON et 4 abstentions.
- Swissdom SA : L'opposition est levée avec 26 OUI, 0 NON et 5 abstentions.

Le Président poursuit avec le vote des conclusions 2 et 3 à savoir :

2. Adopter le PACom et son règlement – avec le(s) amendement(s) - tels que déposés à l'enquête publique, avec les modifications contenues dans l'enquête complémentaire.
3. Autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Résultats :

Le préavis municipal est approuvé par 29 OUI, 1 NON, et 1 abstention.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL n°65/2026

**« PLAN DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PDDE) REGIONAL
POUR LA COMMUNE DE GINGINS, LE SIEGGE (SERVICE INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHESEREX,
GRENS ET EYSINS ET LES SI DE NYON) »**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'130'836 TTC pour la construction des ouvrages
et infrastructures communes nécessaires à la réalisation du PDDE Régional

Nomination de la Commission

Le Président donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

Il ouvre ensuite la discussion.

M. Valéry Babey, Conseiller, propose de reprendre la même commission qu'en 2022 sur le PDDE soit : MM. Serge Bally, Jean-Luc Baldy, Michel Zryd, Pierre Schaller et lui-même.

Il revient sur le plan en page 6 du préavis, il croit comprendre que les sources du Mollar et d'Echau sont sur la commune de Nyon, comment est-ce possible ? Comment Nyon peut avoir accès à des sources qui se trouvent sur notre territoire, est-ce historique ?

Le Technicien communal répond que c'est historique.

M. Serge Bally, Conseiller, souhaite savoir comment cela a été décidé.

M. Denis Krebs, Municipal, apportera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Pierre Schaller, Conseiller, adhère à la proposition de M. Babey et se porte candidat.

Concernant les frais d'entretien du réservoir situé sur la commune de Gingins ainsi que des captages, il demande s'il est prévu d'établir un contrat de prestations ou une convention entre l'ensemble des membres, dans la mesure où l'approvisionnement en eau bénéficiera à tous. Il estime qu'en l'absence d'un projet de convention définissant clairement les modalités de collaboration et de répartition des charges, il lui est difficile de se prononcer.

Le Technicien communal précise en réponse :

- En ce qui concerne l'exploitation du réservoir, une répartition entre les utilisateurs est prévue et qu'un prix de répartition par habitant a été arrêté.
- S'agissant des captages, un projet de convention prévoit qu'ils demeurent la propriété de la commune de Gingins, tout en étant exploités et entretenus par les Services industriels de la Ville de Nyon. La commune de Gingins continuera dès lors d'en assumer les charges d'entretien.
- Quant au réseau de distribution d'eau sur le territoire communal, il restera lui aussi propriété de la commune de Gingins, au même titre que le réservoir du Pralenet, tout en étant exploité par les SI de Nyon. Il cite à cet égard l'exemple des réservoirs du service des eaux de Chésérèx, Grens et Eysins, qui sont restés propriété de ce service intercommunal, bien qu'ils soient aujourd'hui exploités par les SI de Nyon, tandis que les frais d'entretien demeurent à la charge du service des eaux de Chésérèx, Grens et Eysins.
- S'agissant du principe général de fonctionnement, tous les apports d'eau acheminés vers ce réservoir commun seront comptabilisés : chaque m³ d'eau entrant sera acheté et versé dans ce pot commun, et chaque m³ d'eau sortant sera également comptabilisé puis facturé aux entités qui en font usage.

M. Pierre Schaller, Conseiller, veut s'assurer que ces points seront bien inscrits dans la convention.

Le Technicien communal, explique que s'agissant des captages :

- Un contrat de prestation sera conclu avec les Services industriels de la Ville de Nyon, ceux-ci ayant la responsabilité du réservoir ainsi que de la qualité de l'eau.
- Ce contrat est actuellement en discussion selon deux variantes :
 - o La première porte sur l'exploitation des sources, du réservoir du Pralenet et du nouveau réservoir, tandis que la commune de Gingins conserverait l'exploitation de son propre réseau, y compris le relevé des compteurs d'eau, la facturation et les autres prestations y relatives.
 - o La seconde variante, demandée par la Municipalité, prévoit d'y ajouter également la distribution de l'eau sur le territoire communal de Gingins, mais uniquement sous l'angle de l'exploitation, à l'exclusion de toute modification de propriété.

Le président referme la discussion et procède à la nomination de la commission.

La commission est composée de : MM. Valéry Babey, Pierre Schaller, Serge Bally, Michel Zryd et Jean-Luc Baldy.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL n°66/2026

« DEMANDE DE CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'787'200 TTC POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION D'UN AFFLUENT DU RUISSEAU « LE BAM »

Nomination de la Commission

Le **Président** donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

Le **Président** ouvre ensuite la discussion.

M. Jonas Addor, Conseiller, pose deux questions :

- La première concerne le coût final pour la commune, qui lui paraît relativement limité au regard des subventions pouvant être obtenues. En revanche, il s'interroge sur les coûts d'entretien supplémentaires que ce projet pourrait engendrer par rapport à la situation actuelle et souhaite connaître leur montant estimé.
- Sa seconde question porte sur les trois phases mentionnées dans le préavis. Le coût présenté étant global et agrégé, il demande si ces trois phases peuvent être envisagées séparément ou si elles sont indissociables. En d'autres termes, il souhaite savoir si le projet doit être considéré dans son ensemble ou si certaines étapes pourraient être réalisées indépendamment des autres.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, répond :

- que l'entretien assuré par la commune est actuellement subventionné entre 40 et 60%, pour autant que les coûts dépassent CHF 7'500.
- Ces trois phases sont indissociables, elles font partie d'une étude très complexe, il faut faire ce projet dans son entier.

M. Pierre Schaller, Conseiller, est contre ce préavis car selon lui les travaux ne sont pas nécessaires. Il rappelle que même lors du dernier épisode de fortes pluies, le BAM n'a pas débordé. Il considère que les problèmes constatés étaient davantage liés à un manque d'entretien, notamment au niveau de la route qui n'avait pas été nettoyée, qu'à une insuffisance des infrastructures existantes.

Le projet ne coûte « que CHF 80'000 à la Commune » mais au final, c'est toujours le contribuable qui paye par le biais des impôts fédéraux et cantonaux. On peut juste changer un ou deux tuyaux et un ou deux passages mais rien d'autre, afin d'éviter de faire une dépense aussi importante qu'il juge inutile.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, annonce que deux diagnostics de danger naturel ont été faits sur la commune de Gingins et ont révélé que cette zone est dangereuse. Les travaux prévus sont très lourds car aujourd'hui, on prévoit un retour cyclique des dangers naturels sur les 100 prochaines années. Elle rappelle que c'est une obligation légale pour les communes de protéger les habitants des dangers naturels.

M. Michel Zryd, Conseiller, demande qui est responsable en cas de problème si le préavis n'est pas adopté ?

Selon **Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, explique que la responsabilité de la Commune pourrait être engagée car le danger était connu et que des travaux étaient réalisables pour limiter les risques.

Le Syndic, précise que ce projet existe depuis des années. S'il n'en percevait pas l'intérêt au départ, les épisodes de fortes pluies ont provoqué des problèmes dans le haut du village et ont fait évoluer son appréciation. Il estime qu'il convient de réaliser le projet dans son ensemble, et non de se limiter aux seules interventions jugées indispensables, une approche partielle revient plus cher en raison de l'absence de subventions pour la Commune. Il rappelle que le projet a été approuvé par le Canton ainsi que par les ingénieurs, et souligne qu'il ne faut pas perdre de vue que les précipitations pourraient encore augmenter. Il ajoute enfin que tous les calculs ont été établis sur une base de 100 ans.

Selon **M. Pierre Schaller, Conseiller**, il ne faut pas rien faire, mais faire autrement. Les collecteurs qui longent la route de la Dôle et ceux de la Vy de l'Etraz n'ont jamais débordés. À l'époque où il était Municipal, il avait pensé faire un étang de rétention entre l'Asse et la Vy de l'Etraz. Il faut agir mais avec un coût moindre. Il explique ensuite pourquoi le quartier de la Cheneau s'appelle ainsi : c'est une zone gorgée d'eau et ceux qui construisent ici doivent prendre des dispositions spécifiques.

M. André Blecha, Conseiller, trouve que c'est absurde de dépenser CHF 2 millions alors que nous payerons CHF 85'000. Il y a quelque chose de malsain dans cette décision, c'est de l'argent dépensé sur lequel nous n'avons aucun contrôle.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, comprend la discussion autour du coût élevé, mais pour lui ce qui est aussi important c'est la renaturalisation, la qualité paysagère agricole et écologique, qui peuvent apparaître comme des détails. Ces données, de plus en plus importantes devront être prises en compte par la commission.

M. Charles Geninasca, Conseiller, revient sur son lieu d'habitation du Mont d'eau dont le nom est significatif : les fondations de sa maison ont conduit à drainer sept sources. Il rappelle que Gingins est un village entouré de sources et indique que le projet mentionné dans le préavis N°45-2024 semble également se situer à proximité de sources.

Il souhaite en outre, obtenir l'accès à une carte hydraulique des zones à risques du village. Les terrains situés derrière le chemin de la Pièce ont été fortement imbibés d'eau lors du dernier épisode de fortes pluies, ce qui laisse supposer la présence de sources, mais aussi d'un bon système de drainage. Un projet de carrière avait d'ailleurs été envisagé dans ce secteur.

Selon lui, il serait préférable de faire appel à un spécialiste de terrain plutôt qu'à un expert « de bureau » pour l'analyse des zones à risques. L'évaluation proposée dans le préavis ne correspond pas à une approche suffisamment concrète du terrain.

Le Président clôt la discussion et rappelle que la commission des finances sera sollicitée pour les deux préavis de ce soir (N° 65 et N°66).

La commission est composée de : MM. André Blecha, Christian Lavanchy, Jonas Addor, Michael Bumm et Mme Anne-Marie Aeschlimann.

10) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, revient sur les nuisances occasionnées par les aboiements des chiens. En zone chalet, c'est un véritable concert, les gens partent travailler en laissant seuls leurs animaux qui aboient toute la journée. La brochure « vivre avec son chien à Gingins » éditée par la Municipalité ne semble pas avoir fait son effet, il demande juste de faire respecter le règlement.

M. André Blecha, Conseiller, souhaite recevoir les documents du Conseil en version OCR et non en PDF afin de pouvoir effectuer des recherches par mot-clé.

M. Jonas Addor, Conseiller, souhaite connaître l'avancée des grands projets, EMS, la grande salle, le DDP en dessous du centre sportif, estimant avoir reçu peu de communications de la part de la Municipalité.

Mme Charlotte Connell, Municipale, informe que le projet de l'EMS a pris du retard, en raison de sa dépendance à celui de la salle communale. Il s'avère impossible de déposer le préavis concernant le cœur du village avant la fin de la législature comme espéré. Les travaux d'analyses et d'évaluation arrivent à terme.

Concernant le préavis 45-2024, **M. Denis Krebs Municipal**, explique que le principal porteur du projet est en pré retraite, mais n'est pas souvent dans le Canton. En mai, le projet pourrait être relancé, il n'est pas abandonné, puisqu'il continue le travail avec les entreprises générales et les architectes pour finaliser le projet.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, a pu remarquer les sondages effectués sur le terrain de construction de l'EMS, c'est un signe encourageant ?

Mme Charlotte Connel, Municipale, précise que ces sondages visent à mesurer le niveau d'eau et à répondre à plusieurs demandes assez spécifiques, formulées par le Canton aux Retraites populaires, au niveau archéologique par exemple.

M. Boris Gojanovic, Conseiller, annonce avec humour la soirée Disco du 2 mai en faisant écho à l'intervention plus tôt dans la séance de M. Christian Lavanchy : « un évènement a lieu ce samedi dans la salle communale dont la participation est hautement obligatoire, aucune dérogation ne pourra être accordée, on se retéléportera dans une époque proche du soviétisme et sous la direction du Directeur Général, plus communément appelé DG, il y aura une animation que les gens seront obligés de suivre, soyez présents ou vous serez punis sévèrement.

Le Président clôt la discussion et passe la parole à la Secrétaire pour la lecture de l'extrait des décisions.

11) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni commentaire.

Le Président informe l'assemblée que la dernière séance de la législature aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 20h15.

Il remercie tout le monde pour leur participation, souhaite un bon retour et invite ceux qui le souhaitent à échanger autour d'un verre.

La séance est close à 22h.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

MERCREDI 24 JUIN 2026 à 20 h 15

Au nom du Bureau du Conseil communal

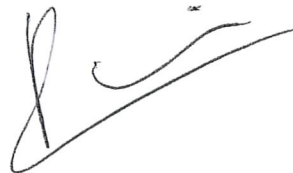
Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné